



agression envers ma fille de 24 ans

Par **mymy20102011**, le **24/09/2010** à **13:57**

J'aurai aimé savoir ce que je pouvais encourir comme amende pour une agression non voulue. Je vous explique :

Il y a de ça un mois ma fille ainée agée de 24 ans à commencer à raconter des betises sur facebook. Après l'avoir plusieurs fois avertis de cesser cette mascarade un soir en rentrant du boulot je me suis aperçue que malgré tout elle continuait je me suis donc enervé et je suis allée ds sa chambre et la j'ai pris une valise et j'ai vidé l'armoire mais du coup elle a voulu m'en empêcher elle a commencer a me pousser du coup je lui ai assener une paire de gifles car trop c trop puis elle a attrapé une ceinture et a voulu me frapper avec du coup je lui est arrachée des mains et lui en ai foutu deux coups sur la cuisse. Puis elle enfoncée ces ongles dans les bras si fort que mon mari qui etait ds le salon avec mon autre fille de 13 ans a du intervenir pour qu'elle me lache. A ce moment la j'ai fait intervenir la police car mon autre fille de 13 ans n'etait pas bien. Bref du coup je l'ai mise dehors après avoir demandé si jt ds mon droit aux policiers qui mont repondu par l'affirmatif mais que si il arrivait kk chose sa sera avec ma conscience. Puis une quinzaine de jours ce passe et le commissariat nosu contacte car une plainte a ete déposée et la surprise elle n'etait pas contre moi mais contre mon mari (qui n'est pas le père de ma fille) il etait accusé de coup et blessure entraînant une ITT de 3 jours. Puis j'ai ete moi meme convoqué pour temoignage et la j'ai dit o commissariat ce qui ct passé exactement que ct moi qui l'avait frappé car elle parlait de nous sur internet et que cela me derangeait. Puis lors de la confrontation avec ma fille après une discution animée je suis sortie mais elle m'avait tellement exaspérée avec ces mensonges que je suis revenue sur mes pas et la lui en est remis une autre paire de gifle.

Sur ce deux jours apres le commissariat me rapelle m'informant que je serais convoqué au tribunal pour agression. Je signale kan meme que lors de l'affrontation je me suis retrouvée avec des hematomes plein les bras mais comme ct ma fille il m'est pas venu a l'idee de porter plainte. Voila l'histoire en faite j'ai pris contact avec un avocat mais celui ci me demande 1000 euros alors que je suis seule a travaillé mon mari etant o chomage il vient seulement de trouver un job en interim. J'aimerais savoir si kk1 sait comment cela se passe et si je me defend seule est ce que je serais credible car ce n'est pas facile

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **14:07**

Vous avez la violence facile et vous frappez volontiers à la moindre occasion (vous êtes revenue sur vos pas pour la gifler ! Est-ce qu'au moins, vous vous rendez compte ?) ET vous l'avez montré devant la police.

Prenez un avocat, vous en avez grand besoin (tout comme d'une thérapie pour gérer votre violence, ça sera un bon point pour vous si, au moment du procès, vous avez commencé une thérapie pour vous soigner)

Par **mymy20102011**, le **24/09/2010** à **14:16**

Non je n'ai pas la violence facile mais la j'étais excedée par son comportement car je l'avais prevenu gentiment afin d'éviter que sa degenere mais elle n'en a fait qu'à sa tête et au commissariat elle a maintenu ses dires que c'était mon conjoint qui l'avait frappé et la sa ete plus fort que moi car le mensonge est quelque chose que je cautionne pas. La violence ne fait pas partie de mon quotidien juste que ma fille a 24 ans et quand on sait qu'il faut rien depuis l'âge de 18 ans et qu'il faut pas lui demander ni de travailler ni de participer a la maison y'a un moment ou les nerfs craquent... Je sais que la violence ne résout rien mais en faite si j'avais ete intelligente j'aurai du egalement porter plainte contre elle pour coup egalement et diffamation de vie personnelle sur facebook